



PAYS D'ORANGE
EN PROVENCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

PAYS D'ORANGE EN PROVENCE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

REGISTRE DES DÉCISIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE - 20/01/2025

Décision n° DB_002_2025

Date de convocation : 14/01/2025

Membres en exercice : 6

Membres présents : 5
Suffrages exprimés : 5
Absent (s) : 1

Pour : 5
Opposition : 0
Abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le **27 JAN. 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt janvier à 09 heures 00, le Bureau communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à l'Espace Alphonse Daudet à Orange, sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD.

Présents

Monsieur Yann BOMPARD, Monsieur Nicolas PAGET, Monsieur Claude AVRIL, Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL, Monsieur Xavier MARQUOT

Absent(s)

Monsieur Thierry VERMEILLE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Xavier MARQUOT est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

N°DB_002_2025

Rapporteur : Monsieur Yann BOMPARD

ACHAT PUBLIC – MARCHÉ 2022-53 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOULEVARD VICTOR HUGO A COURTHEZON / AVENANT 2 LOT 2

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2194-1-1 et R2194-2 relatif à la modification de marché pour travaux supplémentaires ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux ;

Vu la délibération du conseil de communauté N° 2022-026 en date du 21 février 2022 portant délégation du conseil communautaire au bureau concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur ou égal au seuil de la procédure formalisée des marchés de fournitures et de services jusqu'au seuil de procédure formalisée fixé par décret pour les marchés publics de travaux ;

Vu la décision n° 192/2022 du Bureau Communautaire du 24 octobre 2022 autorisant la signature des pièces du marché n° 2022-53 portant sur les travaux d'aménagement du Boulevard Victor Hugo à Courthézon, alloti, comme suit :

Lot 1 Voirie – SRV BAS MONTEL : 675 000 € HT (dont 50 096.50 € HT espaces verts Ville de Courthézon) soit 624 903.50 € HT part POP ;

Lot 2 Réseaux humides – TPR : 476 491.80 € HT ;

Vu la décision n° 176/2023 du Bureau Communautaire du 4 septembre 2023 autorisant la signature de l'avenant 1 au lot 2 Réseaux humides, d'un montant de 40 223 € HT portant le montant du lot 2 à 516 714.80 € HT ;

Considérant qu'il s'agit d'un marché de travaux à prix unitaires, sur la base desquels ont été appliquées des quantités estimées dans le dossier de consultation ;

Considérant que pour le lot 2, des sujétions imprévues survenues en cours d'exécution des travaux nécessitent d'apporter des modifications au marché :

- Ajout de prix nouveaux et ajustement des quantités suite aux travaux supplémentaires
- Dépose et repose des réseaux devant les bars de la place
- Protection mécanique des réseaux à faible profondeur
- Forage dirigé en traversée de Seille
- Prolongation de la durée d'exécution : 15 mois supplémentaires

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les travaux prévus au lot 2 du marché par l'ajout de prix nouveaux afin de répondre au besoin, dont le coût supplémentaire s'élève à 52 986.50 € HT ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant pour le lot 2 « Réseaux humides » afin d'intégrer ces modifications au marché initial ;

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la CAO réunie en date du 09 décembre 2024 ;

Considérant que la dépense est prévue au Budget principal 2025 ;

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la décision des membres de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 9 décembre 2024 ;

Article 2 : D'approuver les modifications apportées au lot 2 Réseaux humides, dont le titulaire est la société TPR, sise 84290 SAINTE CÉCILE LES VIGNES, d'un montant de 52 986.50 € HT, portant le montant du lot à 569 701.30 € HT ;

Article 3 : D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives au présent avenant ;

Article 4 : De rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

A l'unanimité,

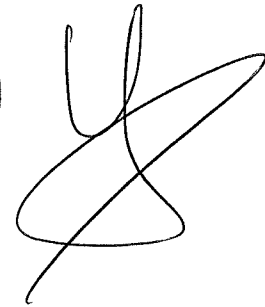
- 5 Pour

Débat néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Xavier MARQUOT



LE PRÉSIDENT
Yann BOMPARD





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

PAYS D'ORANGE EN PROVENCE

307 avenue de l'Arc de Triomphe - 84102 ORANGE

B - Identification du titulaire du marché public

TPR - REHACANA

226 route de Travaillan – CS70020
84290 SAINTE CECILE LES VIGNES

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Travaux d'Aménagement du Boulevard Victor Hugo à Courthézon
LOT n°2 : Réseaux Humides

■ **Référence du marché public : 2022 - 53**

■ **Date notification du marché public : 04/11/2022**

■ **Durée d'exécution du marché public : 1 + 8 mois..... ou jours.**

■ **Montant initial du marché public :**

- **Taux de la TVA : 20%**
- **Montant HT : 476 491,80 €**
- **Montant TTC : 571 790,16 €**

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Modification du projet sur la place des bars – dépose / repose et évolution des quantités après diverses modifications mineures des travaux.

Prolongation de la durée d'exécution : 15 mois supplémentaires

Les détails des ajustements du marché sont présentés dans le tableau joint en pages 3.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Rappel montant de l'avenant n°1 :

- Montant HT : + 40 223,00 €
- Montant TTC : + 48 267,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 8,441 %


Montant de l'avenant n°2 :

- Montant HT : + 52 986,50 €
- Montant TTC : + 63 583,80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 11,120 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 569 701,30 €
- Montant TTC : 683 641,56 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Damien Mgo Directeur Travaux	A St Cecile les Vignes le 12/11/2024	 226 Rue de Travail 84200 SAINTE CECILE LES VIGNES Tél. 04 90 30 80 54 - Fax 04 90 30 74 40 SIRET : 344 167 978 00024 - APE 4312A

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

N°	Designation des travaux	Unités	DQE:Marché initial / Avenant 1 / Avenant 2	
			Qté réel	CA cumal
A - PREPARATION ET INSTALLATION DE CHANTIER				
2001	Installation de chantier yc constat d'huissier avant et après travaux	Ft	2	5609,48
			0	0,00
2002	Signalisation temporaire	Ft	2	3000,00
			0	0,00
2003	Localisation et sondages des réseaux	Ft	2	2000,00
			0	0,00
2004	Dossier d'exécution	Ft	2	1900,00
			0	0,00
2005	Dossier de récolement	Ft	2	2500,00
			0	0,00
				15009,48
B - EAUX PLUVIALES				
2101	Terrassement pour tranchée pour réseau Eaux pluviales, y compris binéage, pompage des eaux	m3	397	9528,00
			0	0,00
2102	Remblai de tranchée en GNT 0/31,5	m3	298	8940,00
			0	0,00
2103	Fourniture et pose de canalisations PEHD, yc lit de pose, enrobage et raccordement sur ouvrage			0,00
2103a	- diamètre 600 mm	ml	0	0,00
2103b	- diamètre 500 mm	ml	0	0,00
2103c	- diamètre 400 mm	ml	34	2166,00
			0	0,00
2104	Fourniture et pose de canalisation en P.V.C. SN8 diamètre 315 mm, yc lit de pose, enrobage, joints et raccordement sur ouvrage	ml	275	14575,00
PN1	Fourniture et pose de canalisation en P.V.C. SN8 diamètre 200 mm, yc lit de pose, enrobage, joints et raccordement sur ouvrage	ml	54	1836,00

N°	Désignation des travaux	Unités	Montants	
			Détail réel	CA cumul
			0	0,00
2105	Construction de regard de visite étanche Ø 800 sous chaussée, y compris terrassement, mise en place cuvette, échelons, remblais, cadre et tampon fonte 400 KN type PAMREX ou techniquement équivalent, mise à niveau définitive	u	5	4500,00
			0	0,00
2108	Construction de regard de visite étanche Ø 1000 sous chaussée, y compris terrassement, mise en place cuvette, échelons, remblais, cadre et tampon fonte 400 KN type PAMREX ou techniquement équivalent, mise à niveau définitive	u	5	5750,00
			0	0,00
2107	Construction de regard Ø800 à grille concave 600x600, y compris terrassement, mise en place cuvette, échelons, remblais, cadre et grille fonte 400 KN, mise à niveau définitive	u	27	13085,00
			0	0,00
2108	Construction de regard avaloir Ø800 en bordure, y compris terrassement, mise en place cuvette, échelons, remblais, cadre et grille fonte 400 KN type SELECTA MAXI ou équivalent, mise à niveau définitive	u	12	11400,00
			0	0,00
2109	Fourniture et pose de cariveau grille 20x20 avec grille PMR en fonte 250 KN	m3	94	31020,00
			0	0,00
2110	Carrolage de mur maçonné pour rejet à la Seille y compris réfection des parements	Ft	14	3640,00
			0	0,00
2111	Déplacement tête d'ouvrages, cadre grille, avec remplacement tampon fonte 400 KN type PAMREX ou techniquement équivalent, et mise à niveau définitive	u	0	0,00
			0	0,00
2112	Mise à niveau de regards existants y compris changement tampons/grilles	u	0	0,00
			0	0,00
2113	Fourniture et mise en place de dauphin en fonte y compris gargouille et raccordement	u	18	3600,00
			0	0,00
2114	Raccordement sur réseaux existants sous le contrôle du gestionnaire	Ft	10	4500,00
			0	0,00
2115	Contrôle et essais suivant directives du concessionnaire	Ft	1	550,00
			0	0,00
2116	Fourniture et mise en place de béton de protection pour enrobage des canalisations	m3	34	3740,00
			0	0,00
PN2	Neutrisation d'ouvrage	u	13	5850,00
			0	0,00
				124098,00
C - EAUX USEES				
PN0	Terrassement pour tranchée pour réseau Eaux usées, y compris blindage, pompage des eaux (Contre collecteur et branchements)	m3	296	7696,00
2201	Terrassement pour tranchée pour réseau Eaux usées, y compris blindage, pompage des eaux	m3	64	3072,00
			0	0,00
2202	Remblai de tranchée en GNT 0/31,5	m3	260	7800,00
			0	0,00
2203	Construction de regard de visite DN800 étanche sous chaussée, y compris terrassement, mise en place cuvette, échelons, remblais, cadre et tampon fonte 400 KN type PAMREX ou techniquement équivalent, mise à niveau définitive	u	5	3750,00
			0	0,00

N°	Designation des travaux	Unités		
2204	Construction de regard de visite DN1000 étanche sous chaussée, y compris terrassement, mise en place cunette, échelons, remblais, cadre et tampon fonte 400 KN type PAMREX ou techniquement équivalent, mise à niveau définitive	u	5	6000,00
			0	0,00
2205	Mise à niveau des regards existants y.c changement tampon et toutes sujétions	u	13	5850,00
			0	0,00
	Fourniture et pose de canalisation, y.c lit de pose, enrobage, joints et raccordements sur ouvrages		0	0,00
2206	- PVC SN8 diamètre 160 mm. (EU)	ml	148	4292,00
2207	- PVC SN8 diamètre 200 mm (EU)	ml	104	3536,00
2208	- POLYPRO ou PVC SN16 diamètre 160 mm (EU)	ml	0	0,00
2209	- POLYPRO ou PVC SN16 diamètre 200 mm (EU)	ml	0	0,00
2210	- FONTE diamètre 160 mm. (EU)	ml	0	0,00
2211	- FONTE diamètre 200 mm. (EU)	ml	12	660,00
			0	0,00
2212	Raccordement sur réseau existant sous le contrôle du gestionnaire	Ft	7	3500,00
			0	0,00
2213	Fourniture et mise en œuvre de tabouret Ø315 à passage direct sur réseau existant	u	20	9000,00
2214	Raccordement de boîte de branchement sur réseau existant	u	1	300,00
			0	0,00
2215	Vacation pour dépose de réseau EU existant en AMIANTE y.c autorisation réglementaire (PRA ou MODOP)	J	2	3300,00
			0	0,00
PN3	Chutes accompagnées dans regards EU	U	10	2850,00
			0	0,00
	Réhabilitation réseau EU par l'intérieur		0	0,00
2216	- Ascend/Repli du matériel	F	1	1127,00
2217	- Carage et liv de préparaficos	ml	294,8	1040,48
2218	- Préparation dégagement au robot / racine	u	2	225,40
2219	- Préparation dégagement au robot / joint	u	5	563,50
2220	- Préparation dégagement au robot / dépôt de graisse	ml	2	225,40
2221	- Préparation ajustement au robot / pipage branchement	u	0	0,00
2222	- Chemisage réseau Ø200	ml	62,5	6682,50
2223	- Chemisage réseau Ø250	ml	232,1	33436,33
2224	- Réouverture de branchement	u	1	377,30
2225	- Chemisage branchement Ø160	F	0	0,00
2226	- Etanchéité pipage branchement (pièce spéciale + résine)	F	0	0,00
			0	0,00
2227	Contrôle et essais suivant directives du concessionnaire	Ft	1	480,00
			0	0,00
PN4	Suppression de regard existant et mise en place de manchette	ft	1	750,00
			0	0,00
PN5	Révisé de l'étanchéité des regards de visite	u	8	6000,00
			0	0,00
				114791,99

N°	Désignation des travaux	Unités	Qté ré	CA cumulé
D - RESEAU AEP				
2301	Terrassement pour tranchée pour réseau d'eau potable	m3	450	10800,00
			0	0,00
2302	Remblai de tranchée en GNT 0/31,5	m3	320	9600,00
			0	0,00
	Fourniture et pose de canalisation AEP y.c. lit de pose, enrobage, butée			
2303	PEHD DN25 pour branchements sous fourreau	ml	5	40,00
2304	PEHD DN32 pour branchements sous fourreau	ml	106	1590,00
2305	PEHD DN40 pour branchements sous fourreau	ml	36	792,00
2306	PEHD DN 63 pour réseau ou branchement	ml	37	962,00
2307	FONTE DN100 pour réseau ou poteau incendie	ml	135	6075,00
2308	FONTE DN150 pour réseau	ml	0	0,00
2309	FONTE DN200 pour réseau	ml	204	18360,00
				0,00
2310	Fourniture et pose de ventouse sous regard	u		0,00
2311	Fourniture et pose de vidange sous regard	u	0	0,00
			0	0,00
2312	Fourniture et mise en place de vanne de sectionnement DN63	u	0	0,00
2313	Fourniture et mise en place de vanne de sectionnement DN100	u	9	3330,00
2314	Fourniture et mise en place de vanne de sectionnement DN150	u	0	0,00
2315	Fourniture et mise en place de vanne de sectionnement DN200	u	6	5010,00
			0	0,00
2316	Poteau incendie	u	0	0,00
2317	Bouche incendie	u	1	2050,00
			0	0,00
2318	Fourniture et mise en place de bouche à clé en fonte ductile y compris robinnet de prise en charge	u	21	6825,00
			0	0,00
2319	Fourniture et mise en œuvre d'altri complet et toutes sujétions nécessaires	u	21	13650,00
			0	0,00
PN7	Plus-value pour mise en œuvre d'une cloquette	u	12	1560,00
			0	0,00
PN8	Forage dirigé en traversée de Seine	Rt	1	31450,00
			0	0,00
2320	Raccordement sur réseaux existants sous le contrôle du gestionnaire	Rt	12	7800,00
			0	0,00
2321	Contrôle et essais suivant directives du gestionnaire	Rt	2	1500,00
				0,00
				121384,00

N°	Désignation des travaux	Unités	Qté réel	CA cumulé

Total Général par BUDGET	
EP	139699.40
EU	114793.90
AEP	121394.00
Total	375887.30

Part REHACANA Par Budget	
EP	
EU	50437.90
AEP	
Total	50437.90

Part TPR Par Budget	
EP	139699.40
EU	64356.00
AEP	121394.00
Total	325449.40

TRANCHE OPTIONNELLE
TOTAL MARCHÉ

183 814,00 €
500 791,30 €

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



PAYS D'ORANGE
EN PROVENCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

PAYS D'ORANGE EN PROVENCE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

REGISTRE DES DÉCISIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE - 20/01/2025

Décision n° DB_003_2025

Date de convocation : 14/01/2025

Membres en exercice : 6

Membres présents : 5
Suffrages exprimés : 5
Absent (s) : 1

Pour : 5
Opposition : 0
Abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le

27 JAN. 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt janvier à 09 heures 00, le Bureau communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à l'Espace Alphonse Daudet à Orange, sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD.

Présents

Monsieur Yann BOMPARD, Monsieur Nicolas PAGET, Monsieur Claude AVRIL, Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL, Monsieur Xavier MARQUOT

Absent(s)

Monsieur Thierry VERMEILLE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Xavier MARQUOT est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

N°DB_003_2025

Rapporteur : Monsieur Yann BOMPARD

MARCHE 24-060 ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS ET TOXIQUES DE DÉCHETTERIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-9 ;

Vu le Code de la Commande Publique et son article L 2124-2 relatif à la procédure d'appel d'offres ouvert ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services ;

VU la délibération n° 2022-026 du 21 février 2022 portant délégation du conseil communautaire au bureau concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur ou égal au seuil de la procédure formalisée des marchés de fournitures et de services jusqu'au seuil de procédure formalisée fixé par décret pour les marchés publics de travaux ;

Considérant que dans le cadre de l'exercice de sa compétence collecte et traitements des déchets ménagers et assimilés, le Pays d'Orange en Provence doit lancer une procédure de consultation pour le transfert, transport et traitement des déchets verts et toxiques de déchetteries, afin d'assurer le service de collecte des déchets ;

Considérant l'enveloppe prévisionnelle affectée à cette dépense estimée à 942 000 € HT ;

Considérant la consultation passée selon les modalités suivantes :

- avis de publicité envoyé à la publication au BOAMP & JOUE en date 9 octobre 2024 via la plateforme dématérialisée <https://www.marches-securises.fr> , avec une date limite de remise des candidatures et offres fixée au 14 novembre 2024, en vue de conclure un accord cadre à bons de commandes mono-attributaire pour une durée de 4 ans, selon les montants suivants

N° Lot	Titre	Minimum HT	Maximum HT
Lot 1	Transport des déchets verts	160 000 €	640 000 €
Lot 2	Traitement des déchets verts	150 000 €	360 000 €
Lot 3	Enlèvement et traitement des déchets toxiques	112 000 €	336 000 €

Considérant les critères de jugement proposés :

- Prix 70%
- Valeur technique de l'offre 30%

Sous-critères de la valeur technique :

Moyens humains et matériels pondéré à 30 sur 100 points.

Adéquation aux besoins pondéré à 35 sur 100 points.

Protection de l'environnement pondéré à 35 sur 100 points.

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, 6 offres ont été déposées pour les 3 lots ;

Considérant le rapport d'analyse des offres présenté aux membres de la CAO en date du 9 décembre 2024, le résultat est le suivant :

LOT 1 - Transport des déchets verts

Classement	Candidat	Total
1	PAPREC	94
2	SOTRIMO	78.389
SN SMTM	Offre irrégulière car incomplète	

La proposition présentée par la société PAPREC répond favorablement aux exigences du cahier des charges et est jugée la mieux disante au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

LOT 2 - Traitement des déchets verts

Classement	Candidat	Total
1	Centre de valorisation ALCYON	100

La proposition présentée par la société CENTRE VALORISATION ALCYON répond favorablement aux exigences du cahier des charges et est jugée la mieux disante au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

LOT 3 - Enlèvement et traitement des déchets toxiques

Classement	Candidat	Total
1	CHIMIREC	97
2	SPUR ENVIRONNEMENT	87.478
SN SMTM	Offre irrégulière car incomplète	

La proposition présentée par la société CHIMIREC répond favorablement aux exigences du cahier des charges et est jugée la mieux disante au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

Considérant que la dépense est prévue au Budget principal 2024 et suivants ;

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la décision des membres de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 9 décembre 2024 ;

Article 2 : D'attribuer les marchés de la manière suivante :

LOT 1 : Transport des déchets verts attribué à la société PAPREC

Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 160 000€ HT
Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 640 000€ HT

LOT 2 : Traitement des déchets verts attribué à la société CENTRE VALORISATION ALCYON

Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 150 000€ HT
Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 360 000€ HT

LOT 3 : Enlèvement et traitement des déchets toxiques attribué à la société CHIMIREC

Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 112 000€ HT
Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 336 000€ HT

Article 3 : D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives au présent marché ;

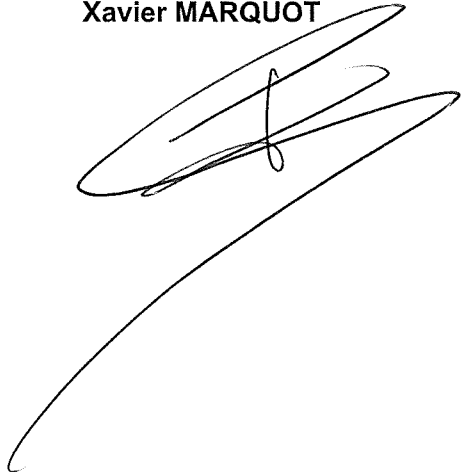
Article 4 : De rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

A l'unanimité,

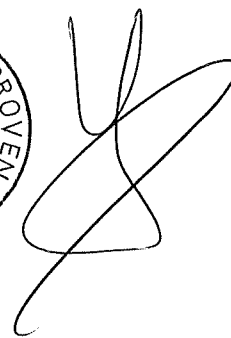
- 5 Pour

Débat : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Xavier MARQUOT



LE PRÉSIDENT
Yann BOMPARD





PAYS D'ORANGE
EN PROVENCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

PAYS D'ORANGE EN PROVENCE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

REGISTRE DES DÉCISIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE - 20/01/2025

Décision n°DB_004_2025

Date de convocation : 14/01/2025

Membres en exercice : 6

Membres présents : 5

Suffrages exprimés : 5

Absent (s) : 1

Pour : 5

Opposition : 0

Abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le 27.01.2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt janvier à 09 heures 00, le Bureau communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à l'Espace Alphonse Daudet à Orange, sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD.

Présents

Monsieur Yann BOMPARD, Monsieur Nicolas PAGET, Monsieur Claude AVRIL, Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL, Monsieur Xavier MARQUOT

Absent(s)

Monsieur Thierry VERMEILLE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Xavier MARQUOT est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

N°DB_004_2025

Rapporteur : MONSIEUR NICOLAS PAGET

**BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS 2024 – RETOUR DE BIENS AFFECTES
SUR LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS VERS LE BUDGET PRINCIPAL
DU PAYS D'ORANGE EN PROVENCE**

VU la délibération n° 245/2023 en date du 04/12/2023 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 2021080 en date du 27/09/2021 relative à la création d'un budget annexe Gestion des déchets ;

VU la délibération n° 084-2022 en date du 11/04/2022 relative au transfert de l'inventaire lié à la collecte sur le budget annexe Gestion des déchets ;

Considérant que l'affectation de biens du budget principal vers le budget annexe Gestion des déchets ne constitue pas un transfert de compétence ni un transfert de propriété, le propriétaire des biens demeurant le budget principal ;

Considérant qu'en cas de vente ou de réforme d'un bien affecté, l'affectation laisse la possibilité d'un retour du bien dans le budget d'origine ;

Considérant que le Pays d'Orange en Provence souhaite céder plusieurs des biens affectés au budget annexe Gestion des déchets par le budget principal et qu'il convient dès lors d'autoriser le retour de ces biens dans leur budget d'origine ;

Les biens du budget annexe Gestion des déchets concernés par un retour dans le budget principal du Pays d'Orange en Provence sont les suivants :

Désignation des biens affectés sur le budget annexe Gestion des déchets et concernés par le retour sur le budget principal :

Numéro d'inventaire	Numéro d'immobilisation	Imputation	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition (par le budget principal)	Durée d'amortissement	VNC au 31/12/2024
3120160152	3120160152	2182	RENAULT BOM EA 428 GC	78 600.00 €	16/03/2016	7 ans	0.00 €
3120160158	3120160158	2182	BOM POUR RENAULT EA 428 GC	74 738.40 €	18/03/2016	7 ans	0.00 €
31VEHET355MY	3120180088	2182	RENAULT MAXITY ET 355 MY	30 360.00 €	22/02/2018	7 ans	8 675.00 €
31VEHET355MY	3120180089	2182	BOM ET 355 MY	46 092.00 €	22/02/2018	7 ans	13 172.00 €
31VEHET355MY	312019310238	2182	RENOVATION RENAULT ET 355 MY	4 807.88 €	21/11/2019	7 ans	2 063.88 €
TOTAL				234 598.28 €			23 910.88 €

Désignation des biens concernés par le retour sur le budget principal :

Numéro d'inventaire	Numéro d'immobilisation	Imputation	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	VNC au 01/01/2022 (date de l'affectation)
20160152	20160152	2182	RENAULT BOM EA 428 GC	78 600.00 €	16/03/2016	7 ans	22 460.00 €
20160158	20160158	2182	BOM POUR RENAULT EA 428 GC	74 738.40 €	18/03/2016	7 ans	21 358.40 €
VEHET355 MY	20180088	2182	RENAULT MAXITY ET 355 MY	30 360.00 €	22/02/2018	7 ans	17 349.00 €
VEHET355 MY	20180089	2182	BOM ET 355 MY	46 092.00 €	22/02/2018	7 ans	26 340.00 €
VEHET355 MY	2019310238	2182	RENOVATION RENAULT ET 355 MY	4 807.88 €	21/11/2019	7 ans	3 435.88 €
TOTAL				234 598.28 €			90 943.28 €

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le retour des biens précités du budget annexe Gestion des déchets vers le budget principal du Pays d'Orange en Provence

Article 2 : de préciser que le retour des biens précités sera effectué sur les budgets précités au titre de l'exercice 2024

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

A la majorité,

- 5 Pour

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Xavier MARQUOT

LE PRÉSIDENT
Yann BOMPARD

